L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX : rue de Chartres 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 25 FEVRIER 1863. | Entre Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans :
MERCREDI MATIN, 25 FEVRIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par H. H. McLean, à 10 heures et demie, à sa salle d'encan, à coin des rues Magasin et Commune—Café Rio, épiceries, [illegible], porc, &c. &c.

Par Hoffman & Marks, à 10 heures, dans la rue de Chartres, No 41—Marchandises sèches.

Par P. H. Flynn, à 11 heures, dans la rue Royale, No 31—Meubles.

Par R. T. Montgomery, à 10 heures, au [illegible] 2e district—Pommes et betteraves.

Par le même, au No 93, rue du Camp—Farine, bœuf salé et tabac.

Par G. P. Phinney, sur la Levée—Sucre et mélasse.

Par R. Scott, à 11 heures, à Alger, en face du débarcadère du ferry du 5me district—Une boutique de peintre.

Par le Shérif, rue Royale, No 47—Meubles.

A nos lecteurs.

Nos lecteurs trouveront sur la seconde page le feuilleton, une partie de notre édition du soir et un grand nombre d'avis.

Nous donnerons dans notre édition du soir le complément des nouvelles du Nord et d'Europe, et notamment du Sénat français en réponse au discours de Napoléon III.

LA MEDIATION.

DOCUMENTS OFFICIELS

LA PROPOSITION DE LA FRANCE.

REJET DE LA PROPOSITION.

M. Seward a communiqué au Sénat des Etats-Unis les deux pièces suivantes qui contiennent la première la proposition de la France, la seconde le rejet de cette proposition.

M. Drouyn de l'Huys à M. Mercier.

Paris, 9 janvier 1863.

Monsieur,

En formant le dessein de contribuer, par l'offre de nos bons offices, à abréger la période des hostilités qui désolent le continent américain, nous avons été guidés par l'amitié que le gouvernement de l'empereur éprouve pour les Etats-Unis. Le peu de succès de nos tentatives aurait pu refroidir l'intérêt avec lequel nous suivons les phases de ce conflit, mais les sentiments que nous vous avons voués sont trop sincères pour faire face dans notre pensée à l'indifférence et nous empêcher d'être péniblement affectés de la continuation des ravages de la guerre. Nous ne saurions envisager sans un profond regret cette guerre plus impitoyable qu'aucune guerre civile, comparable aux perturbations les plus terribles des dissensions civiles, et dont les désastres se multiplient à proportions des ressources et de la valeur que déploient chacune des parties belligérantes. Le gouvernement de S. M. a justement donc sérieusement examiné les objections qui nous ont été faites quand nous avons suggéré l'idée d'une médiation amicale, et nous nous sommes demandé s'il était vraiment plus naturel de rester passifs que de tenter une réconciliation prématurée. D'un côté on nous a opposé la répugnance des Etats-Unis à admettre dans leur querelle l'intervention d'une influence étrangère, et d'autre côté l'espoir que le gouvernement fédéral n'a pas abandonné, d'obtenir une solution par la force des armes.

Assurément, monsieur, le recours aux bons offices d'une ou plusieurs puissances n'a rien d'incompatible avec l'orgueil et la dignité d'une grande nation, et les annales internationales ne sont pas les seules qui fournissent des exemples de médiations. Nous nous flattons, en offrant de nous porter à la disposition des parties belligérantes, afin de faciliter dans leurs négociations l'établissement d'une base sur laquelle nous n'avons pas à [illegible] rien préjuger, nous avons manifesté envers le patriotisme des Etats-Unis toute la considération qu'il mérite, à présent plus que jamais, après les nouvelles preuves de leur énergie et de leur courage qui vient de donner, nous ne nous sommes pas moins prêts, dans les vues qui nous animaient, en faveur de la paix, à tenir compte des délicatesses les susceptibilités du sentiment national, et nous ne mettions pas en question le droit du gouvernement national à décliner le concours des grandes puissances maritimes de l'Europe. Si ce concours n'est il pas le seul que l'on offre au cabinet de Washington pour hâter la fin de la guerre? S'il croit qu'il doive repousser toute intervention étrangère, ne peut-il pas accepter honorablement l'idée de pourparlers directs avec les autorités qui représentent le Sud? Le gouvernement fédéral ne désespère pas, nous le savons, d'imprimer aux opérations une impulsion active. Les sacrifices n'ont pas épuisé ses ressources, encore moins sa persévérance et son courage. La prolongation du conflit, en un mot, n'a pas abattu sa confiance dans le succès définitif de ses efforts.

Mais l'ouverture de pourparlers entre les parties belligérantes n'implique pas nécessairement la cessation immédiate des hostilités. Des négociations pour la paix ne sont pas toujours la conséquence d'une suspension d'armes; souvent, au contraire, elles précèdent l'établissement d'une trêve. Combien de fois n'avons-nous pas vu des plénipotentiaires se rencontrer, échanger des communications, s'accorder sur les principales dispositions d'un traité tandis que les chefs des armées continuaient la campagne et s'efforçaient, jusqu'au dernier moment, de modifier les conditions de la paix par le sort des armes. Contentons-nous de rappeler seulement un souvenir de l'histoire des Etats-Unis. Les négociations qui ont consacré leur indépendance étaient commencées longtemps avant que les hostilités eussent cessé dans le Nouveau-Monde, et l'armistice ne fut pas conclu avant l'acte du 30 novembre 1782, qui, sous le nom d'articles provisoires, comprenait par avance les clauses principales du traité du 3 [illegible] de 1783. Mais rien n'empêcherait le gouvernement des Etats-Unis, sans renoncer aux avantages qu'il croit obtenir par la continuation de la guerre, d'entrer en pourparlers avec les Confédérés du Sud, dans le cas où ils s'y montreraient disposés eux-mêmes.

Des représentants ou des commissaires des deux parties pourraient se rassembler sur tel point qu'on jugerait convenable, et qui dans cette vue serait déclaré neutre. On verrait dans ces conférences les accusations que le Nord et le Sud s'adressent réciproquement, faire place à une discussion rationnelle des intérêts qui les divisent.

On y rechercherait par des délibérations approfondies et méthodiques, si ces intérêts sont définitivement inconciliables, si la séparation est une extrémité qui ne puisse être reculée plus longtemps, si les souvenirs d'une existence commune—si les liens de toutes sortes qui avaient fait du Nord et du Sud comme un seul Etat fédéral et l'avaient élevé à un si haut degré de prospérité—n'ont pas plus de puissance que les motifs qui ont mis les armes aux mains des deux peuples.

Une négociation dont l'objet serait ainsi défini, demeurerait à l'abri de toutes les objections qu'on a élevées contre l'intervention diplomatique de l'Europe et, sans donner lieu aux mêmes espérances qui naîtraient de la composition immédiate d'un armistice, elle exercerait une heureuse influence sur la marche des événements. Comment une combinaison qui respecte tous les rapports des Etats-Unis n'obtiendrait-elle pas l'approbation du gouvernement fédéral? Persuadés pour notre part qu'elle est conforme à ses véritables intérêts, nous n'hésitons pas à la recommander à son attention. Et de même que nous n'avons jamais désiré de déployer une vaine influence dans le projet de médiation des grandes puissances maritimes de l'Europe, de même nous applaudirons, avec un entier dégagement de toutes les susceptibilités d'amour-propre à l'ouverture de négociations qui amèneraient les deux peuples à discuter, sans le concours de l'Europe, la solution de leur différend.

Je vous prie, monsieur, de donner cette assurance au cabinet de Washington, en recommandant à sa sagesse des conseils dictés par la sollicitude la plus sincère pour les intérêts des Etats-Unis. Vous êtes donc autorisé, si M. Seward en exprime le désir, à lui remettre copie de cette dépêche.

Recevez, monsieur, etc.,

DROUYN DE LHUYS.

M. SEWARD A M DAYTON.

Washington, 6 février 1863.

Monsieur,

L'insinuation contenue dans votre dépêche du 15 janvier (No 255) que je devais m'attendre à une visite spéciale de M. Mercier, s'est réalisée. Il est venu le 3 courant et m'a laissé la copie d'une dépêche qu'il venait de recevoir de M. Drouyn de l'Huys, portant la date du 9 janvier. J'ai pris les ordres du président, et je vais en conséquence vous donner quelques idées sur le sujet en question. La réflexion que le peuple français sympathise franchement avec la nation américaine, dans les malheurs et les calamités de notre malheureuse guerre civile a été prise en sérieuse considération. Plus que dans cette occasion que dans d'autres, nous n'oublions les liens traditionnels d'amitié des deux pays, qui, nous le croyons sans hésiter, ont inspiré les conseils de M. Drouyn de l'Huys. Il dit: "Le gouvernement fédéral ne désespère pas, nous le savons, de donner une impulsion plus active aux hostilités," et remarque plus loin: "La prolongation de la lutte, au mot, n'a pas ébranlé la confiance du gouvernement fédéral dans le succès définitif de ses efforts."

Ces passages me paraissent faire une injustice involontaire au langage, confidentiel ou public, que ce gouvernement a constamment tenu au sujet de cette guerre. Il a avoué certainement un seul objet—la détermination de conserver l'intégrité du pays. Au lieu d'avoir montré du relâchement dans ses efforts, ou d'avoir montré du découragement, le gouvernement a, au contraire, supporté toutes les vicissitudes avec sérénité et avec une confiance invariable dans le triomphe prochain et complet de la cause nationale.

Maintenant que nous sommes en quelque sorte invités par un pouvoir ami de passer en revue les vingt et un mois d'histoire du conflit, nous ne voyons rien qui puisse amoindrir cette confiance par laquelle, dans une alternative de victoires et de défaites, état de choses inhérent à la guerre, les forces de terre et de mer des Etats-Unis ont avancé d'une manière ferme et constante, réclamant des insurgés les ports, les forts et les postes qu'ils avaient traîtreusement saisis avant que la lutte n'ait commencé, et même avant qu'elle n'ait été sérieusement appréhendée. Tant d'Etats et de districts que les insurgés comprenaient dans le champ de leur domaine à esclaves, projeté et exclusif, ont déjà été rétablis sous le drapeau de l'Union, qu'ils ne retiennent plus maintenant que les Etats de la Géorgie, de l'Alabama et du Texas, avec la moitié de la Virginie, la moitié de la Caroline du Nord, les deux tiers de la Caroline du Sud, la moitié du Mississipi et un tiers respectivement de l'Arkansas et de la Louisiane. Les forces nationales tiennent ce petit territoire en un étroit état de blocus et de siége. Ce gouvernement, s'il en est requis, n'hésite pas à soumettre ses actes à l'épreuve de la comparaison, et il maintient qu'en aucune partie du monde, en aucuns temps, anciens ou modernes, une nation prise au dépourvu et mal préparée pour le combat par la jouissance de quatrevingts ans d'une paix presque non interrompue, ne se leva pas promptement à l'alarme causée par la sédition—ne déploya plus d'énergie et de vigueur et ne remportat des succès aussi effectifs et signalés que ceux qui ont marqué le cours de cette lutte de la part de l'Union. M. Drouyn de l'Huys, je le crains, a pris, pour l'éclairer, une autre lumière que la correspondance de ce gouvernement pour affirmer son caractère et l'état de ses finances. Il a probablement entendu parler de divisions de sentiments entre ceux qui se posent comme les organes de l'opinion publique et leur a accordé une importance immérité.

On ne doit pas perdre de vue que ce pays est une nation de trente millions d'habitants, divisée civilement en quarante et un Etats et Territoires, qui couvrent un espace de terrain à peu de chose près aussi grand que l'Europe; que le peuple est le démocrate de la paix, exerçant partout la plus grande liberté de la parole et du suffrage, qu'une grande liberté produit nécessairement des débats [illegible] véhéments, avec d'ardentes collisions d'intérêts individuels, locaux et de partis, de sentiments et de convictions, et que la chaleur de la controverse est augmentée par l'intervention de sollicitations, d'intérêts, de préjugés et de passions de toutes les autres parties du monde civilisé. C'est néanmoins, par ces débats que la nation, qui a un contrôle de la nation se règle habituellement sur un sujet quelconque, qu'elle forme ses résolutions et établit sa politique. Récemment un conflit rendu d'opinions et de faveurs populaires qui y a eu, concernant les agents qui devront conduire la guerre, les principes d'après lesquels elle sera menée et les moyens avec lesquels elle y sera conduite, M. Drouyn de l'Huys n'a pas su s'en convaincre aux actes du congrès et aux ordonnances exécutives, pour apprendre que l'activité nationale a été manquée, et est encore aussi efficace que celle de toute autre nation qui jamais, quelle que soit la forme de son gouvernement, soit dans les circonstances [illegible] également d'une grave importance pour ce pays, ce décret [illegible]. Aucune voix ne s'est élevée nulle part, en dehors des limites rebelles du champ de l'insurrection, en faveur d'une intervention étrangère, d'une médiation, d'un arbitrage ou d'un compromis avec l'abandon d'une seule partie du domaine national, ou la restitution d'une branche de constitution. En même temps, il est évident pour tout le monde que les ressources nationales n'ont été ni épuisées, et face à toutes les éventualités. Ce que M. Drouyn de l'Huys suggère, est que le gouvernement nomme des commissaires pour traiter avec des commissaires rebelles avec ces commissaires, à ce sujet...

Il propose que dans la conférence qui aurait lieu, ces agents respectifs seraient directement en face de l'un et de l'autre, et que le Nord et le Sud se présentent réciproquement à face, la confiance serait établie dans la discussion des motifs qui les divisent. Ce plan, prétend-il, que les commissaires des deux partis, par des moyens de délibérations préparées et bien ordonnées, et ces négociations ou n'arrivent à une conclusion de la séparation est une extrémité qui ne puisse être évitée, ou si la mémoire d'une existence commune et des liens de toute sorte qui ont fait le Nord et le Sud un seul et unique Etat fédéral, et les ont portés à un haut degré de prospérité, ne sont pas plus puissants que les causes qui ont mis les armes aux mains des deux populations.

Ce conseil n'est pas extraordinaire, et l'empereur des Français a bien pu penser de bonne foi, dans son désir bienveillant de la restauration de la paix, qu'il était praticable. Mais quand M. Drouyn de Lhuys viendra le faire examiner par ce gouvernement qui doit être certainement examiné dans ce pays, je pense qu'il ne pourra pas manquer de s'apercevoir que ce n'est autre chose qu'une proposition tendant à ce que le gouvernement, tandis que la révolte agit, se supprime une insurrection armée, dans le but de maintenir l'autorité constitutionnelle nationale, devra entrer en discussion diplomatique avec les insurgés sur la question de savoir s'il devra renoncer à son pouvoir, et le pays ne devra pas être abandonné à la dissolution pour être promptement suivi d'une anarchie toujours croissante. S'il était possible au gouvernement des Etats-Unis de compromettre l'autorité nationale jusqu'à entrer dans de tels débats, il n'est pas facile de voir quels bons résultats on pourrait en obtenir.

Les commissaires devraient s'accorder à reconnaître soit que l'Union sera maintenue, soit qu'elle sera volontairement dissoute, ou laisser la question pendante et en litige à vider par la fortune des armes. Le gouvernement ne perd pas plus de vue l'état actuel des insurgés que leurs principes.

Il n'y a pas la moindre raison de supposer que les agents contribuaient seraient plus faciles à persuader à cette époque, par aucun argument, que pourrait faire valoir un commissaire national de renoncer à l'ambition qui les a jetés dans la position déloyale qu'ils occupent. Tout commissaire qui serait nommé par ces agents ou par leur ordre de influence, devrait arriver aux conférences imbu de l'esprit des chefs insurgés, et engagé à soutenir leurs fortunes personnelles. Les citoyens loyaux dans les Etats insurgés ne seraient pas entendus, et toute offre de paix faite par le gouvernement sous la condition du maintien de l'Union serait nécessairement rejetée. D'un autre côté, comme je l'ai déjà insinué, ce gouvernement ne pense nullement à se désister du crédit que lui a confié la nation sous la protection des sanctions politiques, et, s'il avait une telle pensée, il aurait encore d'abondantes raisons de savoir que la paix proposée au prix de la dissolution, serait immédiatement, universellement et indignement rejetée par le peuple américain. Les hommes d'Etat européens se trompent grandement s'ils supposent que ce peuple est démoralisé.

Quoi que puissent faire en cas d'insurrection les peuples de France, de la Grande-Bretagne, de la Suisse ou de la Hollande, pour sauver leur existence nationale, n'importe comment, pour tout ce qui considère la lutte par les nations étrangères, ou comment elle pourrait les affecter pas autant, et certainement pas moins, le peuple des Etats-Unis le fera s'il est nécessaire, dans l'intérêt commun de la région limitée par les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, et par les rives des golfes de St Laurent et du Mexique, avec la libre et commune navigation du Rio Grande, du Missouri, de l'Arkansas, du Mississipi, de l'Ohio, du St Laurent, de l'Hudson, du Delaware, du Potomac, et d'autres voies de communication, par lesquelles ce pays, qui, par eux, est à la fois une terre d'héritage et de promesse, est ouvert et arrosé.

Même si les agents du peuple américain, exerçant leurs pouvoirs, par crainte ou par cabale abaissaient la hauteur de la vertu nationale, ils seraient promptement, mais constitutionnellement remplacés par d'autres d'un caractère et d'un patriotisme plus ferme et éprouvé. Il doit m'être aussi permis de dire que M. Drouyn de l'Huys fait erreur, dans sa description, des partis dans le conflit actuel.

Il est vrai que, la paix peut arriver un jour et que des conférences peuvent avoir lieu, s'il n'y en a pas d'autorisées avant la pacification. Il y aurait, néanmoins, une meilleure forme pour de telles conférences que celle que M. Drouyn de l'Huys suggère. Cet dernière serait une dérogation palpable à la Constitution des Etats-Unis, et ne serait d'aucun poids, parce qu'elle serait dépourvue de la sanction nécessaire pour lier soit les parties loyales, soit les parties déloyales du peuple.

D'un autre côté le Congrès des Etats-Unis fournit une arène constitutionnelle aux débats entre les deux partis adverses. Les sénateurs et les représentants du peuple loyal sont toujours là, investis des pleins pouvoirs de conférer, les siéges attendant aussi les sénateurs et les représentants du parti mécontent, que les Etats enveloppés dans l'insurrection peuvent y envoyer constitutionnellement.

De plus, la conférence au sein du Congrès aurait un grand avantage sur tout autre qu'elles seraient organisées sur le plan de M. Drouyn de l'Huys, c'est à dire que le Congrès pourrait, s'il le jugeait à propos, appeler une convention nationale qui adopterait les recommandations et leur donnerait toute la solidité et la force d'une guerre organique. On peut même dire que ces conférences entre les partis adverses ont déjà commencé.

Le Maryland, la Virginie, le Kentucky, le Tennessee et le Missouri, Etats réclamés par les insurgés, sont déjà représentés au Congrès et ils exposent avec la plus grande liberté leur avis sur ce qu'il y aurait de mieux à faire pour arriver dans le plus court délai à un point solide, honorable et durable. La Louisiane a aussi envoyé des représentants, et il en va venir, dit-on, de l'Arkansas.

Voici un argument en faveur des conférences au congrès, qui doit faire préférer cette forme à la proposition de M. Drouyn de Lhuys; l'adhésion à celui-ci placerait le gouvernement en concurrence avec les insurgés sans égard pour la constitution des Etats-Unis et même en la laissant de côté, ce qui serait d'un pernicieux exemple. La conférence du congrès, au contraire, conserve et imprime une nouvelle force à cet acte sacré qui doit continuer dans les âges futurs à être la sauvegarde de la république.

Il vous sera loisible de lire cette dépêche à M. Drouyn de Lhuys et de lui en donner copie, s'il le désire. Et afin que vous ayez tous renseignements je vous transmets copie de la dépêche de M. Drouyn de Lhuys.

Je suis, monsieur, etc.,

WILLIAM H. SEWARD.

Nouvelles de la baie de Berwick.

Perte de la canonnière fédérale *Kinsman*

L'*Era* a publié hier soir dans un extra les nouvelles suivantes:

Nous venons de recevoir par un messager spécial de Brashear City la nouvelle de la perte de la canonnière des Etats-Unis *Kinsman*, capitaine Wiggin, appartenant à la flotte de la baie de Berwick.

Lundi soir le *Kinsman* remontait la baie pour faire son service habituel d'éclaireur, lorsqu'à deux milles et demi au dessus de Brashear City, il a donné sur un chicot qui a fait un trou dans la coque. L'eau est entrée rapidement et le capitaine Wiggin, trouvant que l'avarie était grave, a essayé d'échouer le steamer, mais le fond était trop incliné pour le permettre et l'on a décidé, le courant dans le but d'échouer sur les bancs au-dessous du débarcadère des bateaux à vapeur afin de sauver les provisions et les munitions.

Un fort vent régnait dans le sens opposé au courant, et l'eau ayant éteint le feu à un point que la machine ne pouvait marcher, le steamer a coulé dans 70 pieds d'eau. Ce matin il était complètement hors de vue, on ne voyait même plus le haut de ses agrès ou de ses cheminées. On disait ce matin que dix ou douze hommes, au nombre desquels est l'ingénieur en chef, se sont noyés ou ont disparu.

Le *Kinsman* était l'ancien *Grey Cloud* qui faisait le service entre la Nouvelle-Orléans et Mobile pendant les cinq dernières années.

Nouvelles de l'autre bord du lac

Une goëlette, dit l'*Era*, est arrivée cet après-midi, à Kennedy Landing, de Madisonville. Elle a apporté le corps du lieutenant F. J. Bauduc, de l'armée rebelle, qu'on dit avoir été tué par le colonel Manc[illegible] actuellement en prison dans cette ville. Le corps a été retrouvé près de l'embouchure de la rivière Tchefuncte. Il a été ramené par la famille et le beau-père du défunt pour être enterré ici.

Un homme qui est arrivé sur la goëlette, rapporte que le bruit court dans les lignes rebelles que l'ennemi se propose d'évacuer Port Hudson et Vicksburg. On dit que la cause de cette résolution est la crainte que les approvisionnements ne soient interceptés, et cette alarme est fondée sur des événements récents des forces fédérales au Texas et au dessous de ce point.

Les prix qu'atteint des choses fabuleux de l'autre côté du lac, et les approvisionnements sont épuisés. Le café se vend $7 la livre. Une paire de souliers d'occasion s'est vendue $15.

Nouvelles du Nord
de deux jours plus récentes.

Arrivée du Roanoke.

Nouvelles de la guerre, du Congrès et des Législatures.

Nouvelles d'Europe de 5 jours plus récentes.

CONFIRMATION DE L'OFFRE DE MEDIATION

Note de M. Drouyn de Lhuys, [illegible]

Par le steamer *Roanoke*, arrivé hier soir, nous avons reçu des journaux jusqu'au 14 courant.

Voici les dépêches télégraphiques qu'ils contiennent.

La guerre sur le Mississipi.

Caïro, 13 février—On a reçu des journaux de Memphis du 11. On dit que l'avant-garde rebelle est à Okalona, [illegible] de réparer le chemin de fer détruit par le général Grant. Le mauvais temps retarde les mouvements.

Par la voie de Tuscumbia on rapporte que l'ennemi a transporté une grande partie de son armée de Virginie à Vicksburg, et à pris aussi toute la garnison de Mobile excepté 4000 hommes. Le chemin de fer de Selma à Meridien est complété ce qui permet aux rebelles de concentrer rapidement leurs forces à Vicksburg. La mise en vigueur de la conscription fait fuir vers le Nord beaucoup de gens de l'Alabama et du Mississipi.

Le steamer arrivé de Vicksburg rapporte qu'un chaland chargé de charbon a passé, dimanche, les batteries de Vicksburg.

Les levées du Mississipi à 12 milles au dessous de Helena, à la passe Yazoo, ont été coupées par des forces. Elles ont été aussi coupées à Greenville et sur la rive Louisianaise en face Lake Providence.

Escarmouche à Harper's Ferry.

Baltimore, 13 février—Une dépêche du général de brigade Kelley, datée de Harper's Ferry, porte:

Hier, vers une heure, une escouade de la cavalerie rebelle de Baylor a attaqué douze éclaireurs de la cavalerie de la Pennsylvanie près de Smithfield, en tuant un, en blessant deux, et capturant 4 hommes et plusieurs chevaux. Vers 4 heures mes éclaireurs ont rencontré la même bande à quelques milles au sud de Charleston et après un combat ont repris nos hommes et nos chevaux et ont capturé le lieutenant Baylor, deux de ses hommes et plusieurs chevaux.

Législature de la Pensylvanie.

Harrisburg, 12 février — Le gouverneur Curtin a envoyé aujourd'hui à la législature de la Pennsylvanie un message relatif aux arrestations arbitraires, il soutient que le Congrès seul a le pouvoir de suspendre le droit d'*habeas corpus*, et il recommande le passage de résolutions requérant le Congrès de prendre des mesures propres à assurer la punition des coupables et la liberté des innocents. Bien que le gouverneur Curtin admette que ces arrestations aient été nécessaires au commencement de la rébellion, il ne pense qu'il y ait lieu d'y recourir à présent.

Législature de l'Illinois.

Springfield, 13—La Chambre a passé aujourd'hui des résolutions portant que puisque le Congrès a rejeté le bill sur les canaux, le gouverneur est autorisé à nommer des commissaires pour visiter le parlement du Canada pour demander que le Canada améliore les voies de communication vers l'Atlantique.

Les résolutions de paix ont passé à la chambre hier par un vote de 52 contre 28.

Nouvelles d'Europe
DE CINQ JOURS PLUS RÉCENTES.

Arrivée de l'*Etna* avec des dates jusqu'au 29.

MEDIATION DE LA FRANCE.
Sérieuse insurrection en Pologne.

Le vapeur *Etna*, parti de Liverpool le 28 et de Queenstown le 29 janvier, est arrivé à New York le 14 du courant au matin. L'*Asia* est arrivé à Queenstown dans la matinée du 28 janvier.

On dit que le secrétaire de la guerre en Angleterre a envoyé aux commandants des batteries de chaque côté de la Mersey et du navire de Sa Majesté le *Majestic*, des instructions pour qu'une salve de quinze coups de canon soit tirée par chaque batterie, et une salve de vingt-un coups par le *Majestic* en l'honneur du navire américain *George Griswold* quand il entrera dans la rivière. Le *Griswold* est le navire qui apporte en Angleterre des provisions pour les ouvriers du Lancashire.

Le *Nord*, du 27, dit que M. Drouyn de Lhuys a adressé aux ministres français à St-Petersbourg, Londres, Vienne et Berlin une note qui les charge de sonder ces Cours sur la convenance non d'une médiation mais de simples conseils qui pourraient être donnés aux belligérants à Washington et à Richmond, les engageant à nommer des commissaires qui examineraient, avec ou sans armistice, sur quelle base un arrangement pourrait être convenu à l'effet de mettre fin à cette guerre calamiteuse.

Les journaux anglais ne contiennent rien d'important sur les affaires américaines.

Le *Dublin Freeman* dit:

"Vendredi dernier, à deux heures environ, un rapide steamer à hélice, nommé le *Georgiana*, est arrivé à Holyhead de Liverpool pour y prendre du charbon. Ce steamer sert de transport pour l'*Alabama* et est chargé d'armes et de munitions. Il a un équipage de 60 hommes, tous choisis, et composés d'Anglais, d'Irlandais, d'Ecossais et de Welches. Ils sont barbus et ont l'air féroce de loups de mer.

"Il a à bord une grande quantité de thé et d'autres articles de nécessité pour l'*Alabama* et porte 28 canons. On dit qu'il fait à la vapeur 16 milles à l'heure et qu'il est expédié pour Nassau—les hommes de son équipage ayant signé un engagement pour ce port—et très probablement il essayera de forcer le blocus de Charleston. Il est parti d'Holy Head samedi.

Le navire *Eliza Bonsall* était arrivé à Liverpool avec 1500 balles de coton américain venant de Nassau.

FRANCE ET MEXIQUE.

Une autre communication au sujet des nègres pris en Egypte par l'armée française de mexico a été adressée au *Times* par son correspondant d'Alexandrie. Il confirme son rapport précédent et dit que chaque nègre que la police pouvait saisir était expédié aux transports français sans qu'on leur donnât le temps de prendre congé de leurs familles. Il est aussi certain qu'on se préparait à faire une nouvelle levée, mais les protestations des consuls anglais, américains et autrichiens, sans compter un changement de détermination de la part du gouvernement egyptien qui a jugé à propos d'intervenir, font douter que le projet soit mis à exécution.

Le nouvel archevêque de Paris, dans son premier acte depuis sa promotion, a dénoncé l'Angleterre et la Russie pour n'avoir pas adhéré aux propositions de la France pour l'intervention en Amérique.

RUSSIE.

Insurrection en Pologne

Une insurrection a éclaté dans les provinces polonaises par suite de la conscription qui avait eu lieu. 2000 conscrits enrôlés à Varsovie avaient déserté, mais des otages furent saisis à leur place. Trois bandes d'insurgés s'étaient rassemblées dans les environs de Mink de Varsovie et de Pultusk. Un télégramme de Varsovie dit: Dans la nuit du 22 des attaques furent dirigées de partout contre le détachement de troupes séparément cantonné. Les insurgés tuèrent tous les soldats qu'ils trouvèrent dans les maisons où ils étaient logés. Plus tard les détachements militaires s'étant ralliés repoussèrent les insurgés et en tuèrent plusieurs prisonniers. Treize Russes ont été tués et beaucoup plus ont été blessés.

De plus sérieuses rencontres ont eu lieu à Ploock et à Radom et dans les environs de Siedl[illegible]. Tout le royaume de Pologne a été mis en état de siége. La garnison de Varsovie a été portée à 40,000 hommes. Le journal de St-Pétersbourg dit que les révolutionnaires de Varsovie avaient l'intention d'exécuter dans la nuit du 22 au 23 un second massacre de la St Barthélemy.

Des dépêches de Varsovie du 27 dit que la tranquillité y a été rétablie ainsi que les communications télégraphiques.

SECOURS POUR LES OUVRIERS COTONNIERS

Nous trouvons dans la *Patrie* du 17 janvier la nouvelle suivante:

—Une correspondance parisienne adressée à plusieurs journaux de province contient le passage suivant:

"Je trouve dans une correspondance américaine digne de toute créance, une nouvelle qui ne peut manquer de causer une grande satisfaction en France et en Angleterre. Les délégués des Etats confédérés auraient décidé, dans une réunion spéciale, l'envoi de vingt millions de francs en coton, à titre de participation de secours donnés aux populations ouvrières d'Europe. M. Jefferson Davis aurait demandé immédiatement au président Lincoln d'autoriser le chargement de ces matières premières à destination de Southampton, de Nantes et du Havre. Un pareil acte peut se passer d'éloges. Il montre que les partisans d'une tout autre cause dans la solidarité qui associe leurs droits avec les intérêts de nos travailleurs.

"Reste à savoir si le gouvernement de Washington permettra aux navires européens d'entrer sur les lieux dans les ports du Sud pour charger les matières premières si généreusement mises à la disposition des manufactures européennes. Je veux croire qu'il n'y aura point fait empêchement."

PASSAGERS PAR LE ROANOKE—Voici la liste des passagers de New York et de la Havane, arrivés hier soir à bord du *Roanoke*:

F. J. Ailes, Dr. Dugiers, J. G. M. Ott et [illegible], Mme Cohen, G. K. Ayen, G. W. Kidd, D. F. Kimberley, et H. Rounsell, John Garkey, Mme Nelson et son enfant, Mm. M[illegible], Mme Lanoix, [illegible] une servante, M. Russe, M. [illegible], J. Fortes, M. Fountain et son fils, Miss Keen. En outre, 16 passagers d'entrepont.

EDITION D'HIER SOIR

Nouvelles postérieures par la voie du Sud.

Nouveaux détails sur la prise du *Queen of the West*.

NOUVELLES DE CHARLESTON

NOUVELLES D'EUROPE ET DU NORD.

Nous reproduisons les nouvelles suivantes puisées par le *Picayune* dans le Jackson *Mississippian* du 20 et l'*Appeal* du 21.

La prise du *Queen of the West*.

Port Hudson, 17 février—Le capitaine Cannon, de la rivière Rouge, apporte la nouvelle de la prise de la canonnière fédérale *Queen of the West*. Ce steamer avait capturé à Gordon's landing, près du fort Taylor, sur la rivière Rouge, un transport chargé de [illegible] *Era No 5*, puis on avait forcé le pilote de l'*Era*, John Burke, de se mettre à la roue en lui ordonnant de conduire le steamer aux batteries. Burke feignit d'avoir peur, et se mit à la roue avec une garde de fédéraux. En approchant de notre batterie il dit aux Fédéraux qu'ils étaient à 15 milles encore, puis il amena le steamer tout près et celui-ci reçut un boulet qui creva le conduit de la vapeur, ce qui mit la machine hors de service.

L'ennemi n'étant pas préparé à cette attaque et ne soupçonnant aucun danger, Burke sauta à l'eau et gagna la rive à la nage. Le steamer dériva jusqu'à la rive opposée, et l'équipage en sauva à l'exception de 13 hommes qui tombèrent d'une [illegible]. Les fugitifs furent recueillis avec 200 [illegible] par le bateau fédéral *De Soto* qui les emmena. Le *Queen of the West*, pris par les Confédérés va être remorqué en lieu sûr pour être réparé. On dit que la canonnière fédérale *Indianola* est entrée dans la rivière Rouge pour essayer de la reprendre.

Fourniture de l'*Era*, Incendie du *De Soto*.

Port Hudson, 17 février—Le steamer confédéré *Webb* poursuit la prise fédérale *Era*, qui a une roue avariée. Le "Queen of the West" n'a que de légères avaries, il sera bientôt en état de servir sous les couleurs confédérées. On a reçu la nouvelle positive que le transport *De Soto* a été brûlé par les Fédéraux pour éviter qu'il fut pris par les Confédérés.

La situation en Virginie.

Richmond, 19 février—On a la certitude que 25 à 30,000 hommes de troupes fédérales ont été envoyés de l'armée du Potomac à Suffolk et à Newport News. L'ancienne division de Burnside occupe cette dernière place, et tout indique qu'on y établit un camp permanent. On tient prêts à Hampton Roads cinq transports à vapeur.

Charleston 19 février—Le steamer *Milan* est arrivé aujourd'hui et a jeté l'ancre dans le port près du steamer anglais *Petrel*.

De la Passe Yazoo.

Grenada 20 février—On a reçu le *Memphis Bulletin* du 13, mais il n'a de dates du Nord que jusqu'au 16.

Les canonnières fédérales *Forest Rose* et *Lancaster* sont dans la passe Yazoo. Les Fédéraux font peu de progrès dans l'enlèvement des obstructions. L'eau baisse rapidement.

VICKSBURG—On lit dans l'*Appeal*.

Tout était tranquille, hier, dans le voisinage de cette ville. Une bombarde a pris position, mercredi et jeudi matin, à environ deux milles trois quarts de Vicksburg et on a ouvert le feu contre la ville. Un soldat du 46me régiment du Mississippi a été tué par un fragment de bombe. C'est le seul accident signalé.

Jeudi quelques uns de nos canons ont répondu au feu ennemi. Il n'a été occasionné de dommages ni aux batteries ni à la ville; l'ennemi n'a pas repris sa position hier matin.

NOUVELLES DU NORD.

Des télégrammes de Richmond, du 20, renferment un sommaire des nouvelles du Nord emprunté aux journaux de New York du 16.

Expédition des côtes.

Le correspondant du *New York World*, écrivant de Port-Royal à ce journal, sous la date du 9 février, dit que l'expédition de Foster ne fait pas de progrès: les troupes s'embarquent sur des transports et prennent leurs quartiers à l'île Ste-Hélène.

Il s'écoulera plusieurs jours avant qu'elles soient en mesure de rien entreprendre. Il circule mille rumeurs au sujet de différends qui auraient éclaté entre les généraux Hunter et Foster. Celui-ci est allé chercher de nouvelles instructions à Washington, et l'on n'entendra pas parler de l'expédition avant trois semaines.

Elections municipales à New-York.

Le *N. Y. World* dit que les récentes élections municipales indiquent un gain immense pour le parti conservateur depuis le vote de l'automne dernier.

Dernières nouvelles par la voie du Sud.

Prise du *Queen of the West*, steamer fédéral, par les Confédérés.

Le *True Delta* a reçu le *Port Hudson News* du 17 et du 20 courant.

Le Journal du 17 publie des détails sur la prise du *Queen of the West* par les confédérés. Le capitaine Kelso, dans son rapport officiel, annonce que le général Dahlgreen a appris d'un jeune homme qui avait été fait prisonnier par le *Queen of the West* et qui est revenu, que le steamer *De Soto* a été coulé et le *Queen of the West* pris, samedi dernier, à Fort Taylor, sur la Rivière Rouge. Le jeune homme ajoute que l'autre canonnière (l'*Orkeloha*) est partie pour tâcher de reprendre le *Queen of the West* qui est actuellement échoué.

Le *Louisiana Democrat*, après avoir fait le plus grand éloge de cette victoire, dit que le *Webb*, une des canonnières confédérées les plus formidables, est partie ce matin, à neuf heures, ayant à bord un équipage choisi, et s'emparant, le lendemain, du *De Soto* qui accompagnait le *Queen of the West*.

Quartier-Général des fortifications de la Rivière Rouge.

Au major E. Sturgen, A. A. G.

Major,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que deux canonnières fédérales ont fait, hier soir, à 5 heures de l'après midi, leur apparition en face de notre position. J'avais préalablement consigné chaque officier à son poste. Nous ouvrîmes donc immédiatement le feu sur l'ennemi.

Après une courte canonnade, la première canonnière, la *Queen of the West*, amena son pavillon. J'ordonnai au capitaine Hutton, de l'artillerie du Crescent, et au second lieutenant De Labauty, de se rendre à bord et de demander la reddition sans condition aucune du bateau, des officiers et de l'équipage. Mes officiers ont déclaré, à leur retour, qu'ils n'avaient trouvé à bord que treize officiers et l'équipage, les autres s'étant échappés à la faveur des ténèbres.

Les résultats visibles de la prise consistent en un canon Parrott rayé de 32, un canon rayé de 24, deux canons en fonte de Parrott de 12, et une autre pièce d'[illegible].

J'en porte l'expression [illegible] Un énorme assortiment de munitions, de quinine, une belle boîte d'instruments pour amputation, une autre boîte d'instruments pour dentiste, d'autres boîtes de magasin, les instruments de chirurgie des vétérinaires, du jambon, de la farine, du porc, du biscuit et d'autres vivres en proportion.

Je vous envoie la liste des prisonniers.

Permettez-moi, major, de vous dire que les officiers et les soldats de ce poste ont montré une bravoure et un sang-froid extraordinaires. Pour vous donner une idée de la justesse et de l'exactitude de notre tir, je vous dirai que treize boulets sur trente qui ont atteint le bateau en ont.

Le lieutenant James De Labauty a rendu de grands services: il s'est offert pour aller mettre le feu à un entrepôt de magasins où à tous permettre de relever la position exacte du bateau, malgré la nuit et il a exécuté cette tâche importante et difficile avec une rare intrépidité et un succès complet.

Tous nos officiers ont rempli leur devoir avec empressement et un remarquable sang-froid.

J'ai aussi oublié de vous dire que le bateau était chargé de balles de coton.

J'ai l'honneur d'être, major,

Votre obéissant serviteur, J. Kelso,
Capitaine commandant le poste.

Un bateau a été expédié aux forts pour remorquer ici la *Queen of the West*.

Le *News* du 17 contient les nouvelles suivantes:

Woodville, 16 février—Un monsieur venant de l'Atchafalaya nous a fait un récit des dévastations commises par les hommes d'une canonnière fédérale sur l'Atchafalaya. Il dit qu'ils ont brûlé beaucoup de maisons, de [illegible] et semant la destruction dans tout le pays qu'ils ont traversé.

A un endroit près de Simmsport, ils furent attaqués par les Confédérés et ou trois entre eux fut tué. C'était le second officier du détachement.

Nous apprenons d'un monsieur qui revient de l'autre bord que les Fédéraux, au nombre de 2,500 ont remonté le bayou Plaquemine avec une canonnière et qu'ils forcent Indian Village. On croyait qu'ils marcheraient ensuite sur Rosedale et livreraient combat à nos troupes qui y sont commandées par le colonel Sulakier. Les troupes du général Sibley sont parties pour se rendre à la Rivière Rouge.

Nous sommes informés que le steamer "Queen of the West" avait remonté l'Atchafalaya et avait bombardé Simmsport et la résidence de M. Simms. Les dépêches télégraphiques d'aujourd'hui corroborent ce rapport, en ajoutant que le bateau avait été capturé.

Le *News* du 20 a les nouvelles additionnelles qui suivent:

Nous apprenons que la canonnière qui a remonté la rivière Atchafalaya a détruit la sucrerie, le camp des nègres et [illegible] de l'habitation Tisst et qu'elle a tout incendié sur les habitations de M. Gray et de M. Craft.

En mentionnant le mouvement de l'ennemi sur le bayou Plaquemine, dans notre dernier numéro, nous avons fait allusion aux opérations du général Sibley.

Cela aurait pu être regardé comme une nouvelle de contrebande, si nous n'eussions pas su que les fédéraux avaient pleine connaissance de l'état des forces de Sibley au moment de son départ.

Cette nouvelle a été obtenue par un capitaine fédéral qui a été autorisé à venir d'un bâtiment sous un pavillon de trêve. Cet officier, nous dit-on, est venu pour apporter une lettre du lt. Swing, qui a été pris par l'ennemi. Le capitaine a profité lui-même de l'occasion pour reconnaître le pays aux environs de Rosedale et a obtenu des détails importants relatifs aux mouvements du général Sibley. Nous apprenons que le lieutenant qui a adressé cette lettre à l'officier fédéral a été arrêté.

La situation dans le Tennessee.

Nous lisons dans le *Chattanooga Rebel* du 14 courant:

L'armée du général Bragg, ainsi que nous en sommes informés par de bonnes autorités, est dans une situation qui fait augurer favorablement de l'avenir. La santé des troupes est bonne, leur discipline est parfaite, leur équipement ne laisse rien à désirer et leurs dispositions sont excellentes.

Les uns attribuent l'inactivité de Rosencranz aux troubles de l'Ouest et du Kentucky, les autres au manque de moyens de transport. L'état épouvantable des routes peut aussi expliquer le retard des opérations.

Le retrait des troupes de Readyville paraît être seulement temporaire et cette place a été réoccupée deux jours après. Les hommes de Morgan sont dans cette région et harassent toute la ligne de Readyville à Bradyville, aussi loin qu'elle peut s'étendre. Ils ont déjà fait plus de 400 prisonniers, pris 30 wagons et 1000 chevaux, mules ou têtes à cornes.

Nouvelles par la voie du Sud
LE CHICAGO TIMES SUPPRIMÉ

DE LA PASSE YAZOO

Une dépêche de Fredericksburg du 15 parle d'un article du *Herald* du 13 où il est fait allusion au mouvement qui s'opère dans l'Ouest et dans l'Illinois, en vue de la paix. Le *Herald* donne les détails qui suivent sur la nomination d'un comité de conférence.

La Législature a nommé un comité pour conférer avec ceux de l'Indiana, du Kentucky et d'autres Etats à Louisville en mars. Le premier membre du comité est Strong, adhérent de Lincoln et ci-devant un ardent républicain. Cet homme de loi avait pressé ses amis de voter pour le ticket démocratique en novembre dernier, pour sauver le pays. D'autres républicains influents ont dans le même comité. Les abolitionistes ont fait de l'opposition au message.

Le *Chicago Times* supprimé dans le département de Grant.

(Dépêche spéciale à l'*Appeal*.)

GRENADA, 16 février—Les journaux de Memphis du 11 contiennent un ordre qui interdit la circulation du *Chicago Times* dans le département de Grant.

De la Passe Yazoo.

GRENADA, 11 février—Des avis récents de la Passe Yazoo disent que les Fédéraux ont fait quelques progrès. Les rapports les plus dignes de foi disent qu'ils sont à moitié chemin. Des éclaireurs venus d'en haut croient qu'ils seront à Coldwater dans une semaine, pendant que les habitants d'en bas pensent que les obstructions sont infranchissables.

Des ingénieurs compétents avec une force considérable de travailleurs sont maintenant à travailler du côté d'en bas. On établit, nous en sommes sûrs, de nouvelles obstructions. L'ennemi sera tenu en échec assez longtemps pour permettre au général commandant d'empêcher d'une manière permanente les progrès de l'expédition avant qu'elle atteigne le point où elle pourrait être sérieusement nuisible.

ARRIVAGE DE BATON-ROUGE—Le steamer *New Brunswick*, transport des Etats-Unis, parti d'ici, dimanche dernier, à deux heures, avec les prisonniers confédérés, est arrivé, ce matin, de Bâton-Rouge.

Le *New-Brunswick* a rencontré le *Frolic*, steamer confédéré, à cinq milles au-dessus de Baton-Rouge. Les prisonniers, une fois à bord du *Frolic*, se sont tous portés sur un côté du bateau afin de pousser des hourrahs pour le Colonel Clark et les officiers, le bateau a penché, sa pile de bois est tombée à l'eau et avec elle six des prisonniers, un de ceux-ci s'est noyé, on ignore son nom.

CHRONIQUE LOCALE.

LE MAJOR PRADOS ET LE LIEUT. BAUDUC—Nous avons annoncé dernièrement que le capt P. F. Mancosos avait été arrêté et incarcéré, par ordre du col. Clark, maréchal prévôt général, sous prévention de n'avoir pas été étranger à la mort du major Prados et du lieutenant Bauduc, citoyens de cette ville et officiers de l'armée confédérée.

On se rappelle sans doute que Mancosos avait réussi à franchir les lignes confédérées, qu'il était arrivé ici sur la goëlette *Virtue*, s'était présenté au col. Clark et lui avait dit qu'il avait abandonné la Confédération à cause de ses sentiments unionistes.

Quelques jours après son arrestation, Mancosos fit publier, dans le *Delta*, une lettre dans laquelle il annonçait que MM. Prados et Bauduc avaient été jetés à l'eau par le goî de la goëlette au moment où celle-ci changeait de direction d'après leur ordre afin d'empêcher Mancosos de s'échapper, que la goëlette était partie laissant les officiers se débattre dans le lac, en vue d'une embarcation montée par des soldats et qui approchait d'eux. Le capitaine du *Virtue* endossa la déclaration de l'accusé.

Depuis plusieurs semaines on n'avait rien appris de positif sur le sort du major et de son compagnon. M. Mancosos était retenu au corps de garde du Premier District. Hier le mystère a été en partie éclairci. Le cadavre du lieutenant Bauduc est arrivé en ville par la goëlette *Stockton*. On a reçu également le procès-verbal de l'enquête tenue sur le cadavre après qu'on l'eut trouvé à la Passe Manchac. On a découvert sur le cadavre deux blessures, l'une au côté gauche et l'autre à l'aine. Le verdict déclare que la mort a été causée par des coups de poignard, portés par des personnes inconnues, à bord de la goëlette *Virtue*.—On a également appris que le corps du major Prados a été découvert au bayou Lachenière, dans les lignes confédérées et qu'il porte les marques de coups de poignard. Il n'a pas encore été transporté ici, mais nous apprenons que des parents du jeune officier iront le chercher.

Nous terminerons ces quelques lignes en faisant observer que la goëlette *Virtue* a été changée et repeinte et qu'elle ne porte pas le même nom qu'à l'époque où elle est arrivée en ville.

COUR PROVISOIRE DES ETATS-UNIS — M. W. W. Handlin, en demandant un *mandamus*, a désiré savoir si le tribunal avait, pour cela, le pouvoir de remplacer la Cour Suprême. Le juge a répondu qu'il y réfléchirait. M. Handlin a présenté ensuite une requête qui dit que le 5 février 1863, l'affaire B. Milles contre James A. Lee fut appelée devant la Sixième Cour de District. Le défendeur pria le juge de la renvoyer à une autre époque car ses témoins étant au Missouri, il lui faudrait deux mois pour avoir leur déposition, le tribunal y refusa et le défendeur fut condamné à payer deux cents piastres en or. Ce décret, dit la requête, est illégal et oppressif. Le défendeur interjeta appel à la Cour Suprême et fournit un cautionnement suffisant ($500) mais le juge ne voulut pas accorder l'appel. Le shérif a saisi les propriétés du défendeur en vertu d'un fi. fa. Le défendeur demande qu'ordre soit donné au juge Howell de replacer l'affaire sur le docket, d'accorder une nouvelle audition, assez de temps pour que le défendeur puisse recevoir les dépositions—et qu'il soit enjoint au shérif de ne pas exécuter l'ordre de séquestre.

—B. F. Smith vs. L. Millaudon—M. Durant, après avoir annoncé qu'il n'avait plus de témoins à faire entendre, a réclamé le partage tout il avait été convenu entre les parties.—M. Hunt a appelé les témoins de la défense. M. Weed a déclaré qu'il avait conclu un marché avec M. Millaudon, après que le marché conclu avec M. Smith eût été conclu, que les plantations lui furent confiées en sa qualité d'agent du gouvernement, par ordre du général Butler.

DÉPART POUR NEW YORK—Le beau steamer *Roanoke* partira dimanche prochain, 1er mars, pour New York, touchant à la Havane. Voyez l'annonce.

Décédé, hier, à l'âge de 76 ans, JEAN CHARLES ALTOP D'HEMECOURT, né à Beauvais département de l'Oise France. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Royale, entre les rues Hopital et Quartier.

Décédé à la paroisse St Tammany, le 20 janvier dernier, FRANÇOIS JOSEPH BAUDUC, âgé de 30 ans, natif de cette ville. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de son frère Jules Bauduc et des familles Autier, Solomon, Barnett et Gautier, sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu cet après-midi, à 4 heures et demie. Son corps est exposé rue Dorgenois, entre St-Philippe et Dumaine.

F. A. M.

Les membres de la Loge MOUNT MORIAH No 59, F. A. M., sont priés d'assister à une tenue de la loge, cette après-midi, à 3 heures et demie pour rendre le dernier tribut de respect à leur frère F. J. BAUDUC et assister à ses funérailles.—Les frères visitants sont invités à y assister.

Par ordre du
JOHN BOOTH, W. M.
Jas FURNEAUX, secrétaire.
25fev—1

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 24 février, 5 heures P. M.

COTON—Les ventes aujourd'hui se comprennent [illegible] balles de l'ordinaire à 7 c., 19 c. [illegible] middling à 75c., 7, 13, 18 balles de middling à 35 la livre. [illegible] balles. Nous avons entendu [illegible] des transactions, mais on ne sait pas [illegible] prix qu'on a obtenu. A l'encan, 44 balles de 3.¼ la livre.

SUCRE—La demande animée s'est maintenue. Les [illegible] 7¼ a 7½, [illegible] 7¾ a 8 ... la récolte de l'an ... a prime, 9¼c. Il n'y a presque pas de sucre de première ...

MELASSE—Mouvement. Il s'est vendu 2200 barils, au beau [illegible] à 33 c. l'ordinaire, 34 à 35 et [illegible] de la récolte. Il reste très peu de mélasse de première main.

POMMES DE TERRE—Un lot de 300 barils, à $3 [illegible].

BACON—Un lot de 12 tierçons jambons passés au sucre a été vendu à des conditions particulières.

DRECHE—100 sacs, à $2 35 le boisseau.

PEAUX—Un lot de 100 peaux [country] sèches à 16c et 30 [illegible] à 9c. à livre.

SON—500 sacs, en plusieurs lots, à $2 50 les 100 livres.

AVOINE—[illegible] sacs à des conditions particulières et 1 [illegible] le boisseau.

MAIS—7 9 sacs de mélangé jaune à $1 07 [illegible] le boisseau.

FARINE—Un lot de 100 barils de bon [illegible] extra à $9 37½ et 100 de choix à $10 le baril, 400 barils nouvelle, en petits lots, vendus au commerce de la ville, à $9 75 à $9 99 la superfine et $10 25 à $10 75 l'extra.

—Ventes à l'encan aujourd'hui: 20 barils ale à $12, 25 barils whisky à $1 10, 115 barils pommes de terre à $2 75 à $3, 32 boucauts épaules à 5c à 6c et 6½, 65 barattes graisse à $1 12 à $1 12½, 17 [illegible] graisse à 12½, 110 caisses savon brute à 6½ à 8c, 10 caisses [illegible] à 16c, 75 caisses amidon à 6½ à 6¾, 50 caisses et demi caisses tabac à chiquer à 16 [illegible], 20 balles de riz à 6¾, 15 tierçons de [illegible] 18 à 20, et 22 à 25, 10 barils maquereaux Nos 1 [illegible] 50 à $6, 10 rouleaux cordes à 11, 25 caisses [illegible] à 80c, 165 barils farine nouvelle extra de choix à $10 90 à $10 [illegible], 167 balles foin avarié à $[illegible] la balle et 2363 sacs [illegible] à $1 60 le sac.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 25 février 1863.

Arrivés, hier, 53 bœufs et 42 veaux. Stock vendu, 43 bœufs et 37 veaux. Stock à vendre, 97 bœufs et 31 veaux.

Bœuf, 1re qualité, par livre, net		25 cts.
do 2e	" "	20
do 3e	" "	15
Veaux 1re qualité, par tête		$25 @ 30
do 2e qualité, par tête		$[illegible] @ 25
Cochons, par 100 livres gr		12@16 ct.
Moutons, suivant la qualité, par tête		$6@$10
Vaches à lait, par tête		nominal.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES HIER.

Barque Arthur Pickering, Hill, Boston.
Barque D. C. Murray, Johnson, New York.
Barque Commerce, Robinson, New York.
Brick San Antonio, Jackson, Philadelphie.
Goëlette Mary B. Tibbitts, Cohen, New York.
Goëlette Eliza, Whalen, Pensacola.
Goëlette Argus Eye, Townsend, New York.

ARRIVES HIER.

Steamship de la malle des E.-U. Roanoke, Thompson, New York via Havane.
Barge Bowers, de la Côte.
Goëlette Gabriel Aime, de la Côte.
Goëlette Columbe, de la Côte.
Steamboat D. H. Kepper, Uré, Plaquemine.
Steamboat St-Maurice, Brown, Baton Rouge.

Montant le fleuve.

Barque Harvest Moon, Philadelphie.
Barque B. F. Shaw, Boston.
Brick français Marie Félicité.
Goëlette Kate Field, New York.

☞ Pour la note des importations et des exportations voir la partie anglaise.

Théâtre des Variétés.

Mercredi soir, 25 février.

THE HUNCHBACK, drame de Sheridan Knowles—THE WANDERING MINSTREL, vaudeville.

Jour de départ, DIMANCHE, 1er mars à 8 heures A. M.

Pour New York, voie de la Havane.

Le magnifique steamer ROANOKE, commandant John Thompson, portant les malles des Etats-Unis, partira de son wharf, au pied de la rue St Joseph, comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant des emménagements supérieurs s'adresser à
WARNEKEN & CO.,
25fév — 41, rue de l'Union.

☞ AVIS—Le steamship ROANOKE, de New York et de la Havane, décharge maintenant son fret au pied de la rue St-Joseph. Les consignataires sont prévenus d'assister au débarquement de leurs marchandises qui seront à leurs risques et périls aussitôt qu'elles auront été déposées sur le quai, le navire et les agents n'en étant plus responsables. Le fret non payé à New York devra être réglé au bureau avant la remise. Le prix du fret ne sera pas reçu par le commis pendant qu'on décharge.
J. WARNEKEN & CO,
25fev—3 — 41, rue de l'Union.

AVIS.

☞ Le steamer COLUMBIA, arrivé de New-York et de la Havane—Les consignataires sont avertis que ce steamer est en déchargement au pied de la rue St-Joseph, et ils sont requis de faire enlever leurs marchandises sans délai.

☞ Toutes les marchandises sont aux risques et aux frais des consignataires dès qu'elles sont débarquées, car ni le steamer ni l'agent ne seront responsables des marchandises sur la Levée.
Wm J. REID,
23fev—3f — Rue des Magasins, No 33.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de barges ou de bateaux à charbon.

PAR G. P. PHINNEY, encanteur.
Bureau au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, à l'enchère publique, par ordre du Lieut. Col. J. G. Chandler, A. Q. M., JEUDI, 26 février 1863 à 10 heures et demie, à mon bureau, au coin des rues Camp et Commune—

Deux barges ou bateaux à charbon tels qu'ils sont actuellement, à 34 milles et demi au-dessous de la ville, rive gauche, à la plantation de Mme Vve Sébastien Stickhalder, dans la Paroisse Plaquemines.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.
24fev—3

Vente continuée de marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR E. ROGER & Co.
JOSEPH HOLZ, Encanteur.

JEUDI 26 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

300 lots de marchandises sèches étrangères et américaines.

[Continuation de la vente de mardi.]

—AUSSI—

25 caisses chapeaux pour hommes.

Conditions comptant. — 25 fév

Farine! Farine! Farine!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 26 du courant à 11 heures A. M., il sera vendu, à l'entrepôt St Louis—
271 barils de farine.
Conditions—comptant. — 25 fev

Flancs cotés, bacon et bœuf.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 26 du courant, à 10 heures, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 65—
32 boucauts plats côtés fumés.
50 barils bœuf mess.
Conditions—comptant. — 25 fév

Bacon, jambons et épaules.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 26 du courant, à 10 heures A. M., il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 65, pour clore des consignations—
F. & C.—[illegible] jambons passés au sucre,
19 " épaules
Hermétiquement fermés.
Conditions—Comptant. — 25fev

Meubles! Meubles!

PAR P. H. FLYNN, encanteur.
Bureau et salle d'encan, rue Royale No 31.

IL sera vendu à l'encan, mercredi, 25 du courant, à 11 heures A. M., à la nouvelle salle d'encan, rue Royale No 31—Un bel assortiment de meubles, consistant: bois de lit, armoires, bureaux, lavabos, buffets, chaises, sofas, tables de marbre à dessus en marbre, matelas, tapis, miroirs, &c. &c.
Conditions—comptant. — 25fev

Farine! Farine!

PAR R. B. SYKES, encanteur.

JEUDI, 26 du courant à 11 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, rue des Magasins No 59—
[illegible] barils farine de choix pour familles.
Conditions—comptant. — 25fev

ATTENTION.

☞ Nous appelons l'attention des peintres et autres, sur la vente à l'encan de la succession de Jos. Dessamus, consistant en peintures, huiles et articles à l'usage des peintres—Vente ce matin, à 11 heures, à Alger. Voir annonce à la colonne des encans.

☞ Voir l'annonce d'encan de M. R. T. Montgomery pour ce matin.

☞ Beaux meubles à l'encan, par le shérif.—Nous appelons l'attention sur la vente de beaux meubles qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures et demie A. M., au No 47 rue Royale, 2me District par le ministère du shérif.

A vendre pour cause de départ,

UN CAFÉ et POSTE D'HUITRES situé rue Bienville, près la rue Dauphine.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
25 fev—6

VINS, Sardines, Huile, &c.—100 barriques vins rouges et blancs de Bordeaux, 150 demi barriques vin blanc de Sauternes, 50 barriques vin de Catalogne, 60 barils Madère, 150 paniers vin rouge et blanc, [illegible] sardines, 200 [illegible] huile Nantes, [illegible] huile d'olive Bastignay [illegible].

En débarquement et à vendre par
LANATA FRERES,
24 fev—41 — 54 et 56, rue Jefferson.

A LOUER.

UNE magnifique maison de résidence avec écuries, remises, jardin et dépendances, située rue Annunciation, entre les rues Aurore et Joséphine, 4me District.

Pour les conditions s'adresser à Jackson No 112, ou à MM. Cornick & Lesaint sur la Levée au coin de la rue Gravier. — 20 fev—15

Fil en bobine d'Alexander,

Véritable six cordes, 200 yards.

A VENDRE par caisse par
MAURICE ABRAMS, Courtier,
24fev—6t — Rue Natchez No 39.

AVIS.

J. MAGNE a transporté son bureau No 14, EXCHANGE PLACE, entre les rues Douane et Canal.
25fev—1m

AVIS.

A partir du premier mars prochain le domicile du Dr. DUPAQUIER sera transféré rue Hôpital No 135, entre les rues Dauphine et Bourbon.
18 fev—1m

AVIS.

REMERCIANT ses nombreux amis et clients du patronage qu'ils m'ont accordé comme tenant l'Hôtel d'Orléans, je viens les prier de vouloir bien transmettre leur faveur à M. Cuhn, mon ancien clerk qui vient de l'établir pour son compte et qui fera tous ses efforts pour la mériter.
A. LACHENMEYER.

Maison meublée et Pension,
10, rue Toulouse,

A côté de l'ancienne Banque des Citoyens.

LE soussigné se référant à l'avis ci-dessus, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir un établissement où messieurs les voyageurs trouveront des chambres confortables et une table servie à la française.

La maison a été restaurée et les meubles sont entièrement neufs. Prix réduits pour les pensionnaires au mois.
CH. CAHN
24 fév—1m — ancien clerk à l'Hôtel d'Orléans.

---Venant d'être reçu---

En débarquement de la barque Anna et de la goëlette C. H. Rogers:

BEURRE Goshen de choix
FROMAGE States et de l'Ouest,
THES de toutes les qualités,
CAFES,
CHANDELLES en caisses et en demi caisses,
GRAISSE en tierçons, barillets et cans de 25 livres,
FARINE extra de marques extra,
BŒUFS F. M. de Chamberlin
EPAULES nouvelles,
BACON Breakfast,
BŒUF mess,
PLATS COTÉS bacon, désossés, extra.

A vendre par
S. B. BEVANS & CO,
Rue Poydras, Nos 51 et 53,
25 fév—3f — entre les rues Magasins et Tchoupitoulas

WASHINGTON EXCHANGE,
(BOURSE DES ARTISANS,)
Rue St-Charles, No. 19.

[Occupé autrefois par la Mechanics' Exchange Association.]
Tenu par D. M. STELLA.

☞ **Un excellent LUNCH tous les jours et les meilleures liqueurs.** 23fév—3

A VENDRE, en débarquement du steamer Columbia, arrivé de New York et de la Havane—
50 [illegible] son,
100 " café Rio prime,
300 barils pommes de terre,
15 " farine extra, &c.
25 tierçons graisse,
14 " jambons passés au sucre, qualité extra.
50 sacs piments,
14 rouleaux cuir épais pour semelles.
Wm. J. REID,
23 fev—3f — Rue des Magasins, No 33.

PRINTEMPS! PRINTEMPS!

E. GIQUEL,
126, RUE DU CANAL,

A l'honneur de faire savoir au public qu'il vient recevoir d'Europe via New-York, un magnifique assortiment d'articles de printemps qu'il vendra au plus bas prix. Savoir:

Mousselines et organdies imprimées,
Jaconas imprimés,
Percales et indiennes
Barèges et mozambiques toute couleur,
Batiste imprimée pour robes,
Toile d'Irlande imprimée, habillements d'enfants,
Ombrelles et En tout-cas,
Indiennes deuil et lilas,
Bobinet 12/4 à moustiquaires,
Coutil fil toutes couleurs,
Mouchoirs batiste, grand assortiment,
Bas et chaussettes coton,
Bas et " fil d'Ecosse,
Mousselines Jacquart et damassées,
Soie noire unie, toute largeur,
Alpaccas, étamine, alépine et barpour,
Mousseline laine noire,
Jaconas noirs unis,
Bandes et festons brodés,
Châles baréges noirs,
Percale, nanzous, jaconas et mousseline [illegible],
Châles dentelles et imitation,
Voilettes " "
Valenciennes et dentelles en tout genre,
Cols et manches mousselines et jaconas,
Mitaines et gants filets,
Madras à carreaux,
Corsets, parfumeries et brosses tout genre,
Evantails, épingles, galons et lacets fil.

—*Aussi, de New-York*—

Coton blanc et écru, cotonnades, indiennes bon teint, lindeys et kerseys, &c., &c., &c.
E. GIQUEL,
20fev—6f — 126, rue du Canal.

Coffres Forts incombustibles et incrochetables de FICHET, à Paris.

PLUSIEURS grandeurs à vendre par
LEON PIERRE & co.,
[illegible] — 31, rue de Chartres.

VENTES A L'ENCAN.

Vente par la Commission de Séquestre des Etats-Unis.

PAR G. P. PHINNEY, encanteur,
Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

Il sera vendu à l'encan publique, à 11 heures A. M., sur la Levée,

Les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS

MERCREDI 25,

207 boucauts sucre,
692 barils mélasse.

On peut en voir des échantillons au bureau de l'encanteur.

Conditions—comptant, sur livraison, en monnaie courante des Etats-Unis. — 24 fév

Vente de Mélasse.

PAR G. P. PHINNEY, Encanteur.
Bureau, au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de qui il appartiendra, à l'entrepot Montgomery, immédiatement après la vente de sucre et de mélasse, sur la Levée, mercredi, 25 février 1863—
30 barils mélasse.
Conditions—Comptant en billets du Trésor. — 24fév

Succession de Joseph Dessamus—No 19,301.

PAR R. SCOTT, encanteur.
Bureau, rue Vieille Levée, No 44.

IL sera vendu, à l'encan publique, MERCREDI 25 février 1863, à 11 heures, à Alger, en face du débarcadère du ferry du 5eme District, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. S. Whitaker juge de la Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans, en date du 3 février 1863—

La boutique de peintre et le contenu [d'après l'inventaire] appartenant à la succession de feu Joseph Dessamus, peintre, et comprenant peintures, huiles, vernis et tout ce qui est nécessaire pour ce genre d'affaires.

Conditions—Comptant. — 19fév

Marchandises sèches, bonneterie, cotonnades et mouchoirs.

PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 41.

MERCREDI, 25 du courant, à 10 heures A. M., il sera vendu—
[illegible] coton fins Madder américaines,
5 do coton blanc, 4.4;
do bri[illegible] couleur 4/4, [illegible] de calix,
500 douz. mouchoirs blancs,
500 do bas pour dames, messieurs et enfants,
500 pièces mousselines brochées et Jacquard,
100 do barége Mozambique,
100 pièces organdis français,
20 do ginghams,
100 do coutils,
15 [illegible]
2 lots marchandises sèches assorties. — 25 fév

Café et marchandises diverses

PAR H. H. McLEAN, encanteur.

AUJOURD'HUI, mercredi 25 du courant, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à sa salle d'encan, au coin des rues Magasins et Commune—
20 sacs café Rio,
15 boucauts épaules nouvelles,
20 tierçons jambons passés au sucre,
5 barils farine extra de St Louis.

—Ensemble:—

Riz, sucre, beurre, graisse, thé, maquereaux, harengs fumés, porc, quelques sirop de limonade, &c. — 25 fév

377 barils pommes et 10 barils betteraves, à l'encan, au profit de qui il appartiendra

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, mercredi, 25 du courant, à 10 heures, en débarquement du brick Serf, au poteau du 2me District—
377 barils pommes,
10 do betteraves,
venant d'être débarqués du brick Serf et à vendre au profit de qui il appartiendra.
Conditions—comptant à la livraison. — 25 fév

23 caisses Tabac fin manufacturé de la Virginie.

Par R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi 25 du courant à la salle d'encan, rue du Camp No 93—
23 caisses tabac fin manufacturé de la Virginie.
Conditions—comptant. — 24 fev

140 lots farine extra de choix, 100 barils farine mais et 12 barils bœuf nouveau de choix pour famille.—Vente à l'encan pour clore une consignation

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, mercredi, 25 du courant à midi, à sa salle d'encan, rue du Camp, No 93—
[illegible] barils farine extra de choix,
100 " farine de maïs,
12 " bœuf mess de choix.
Conditions—Comptant. — 24 fev—2

Installations du magasin de Mrs Michard Aldigé & Co, No. 36 rue de Chartres, (au premier)

PAR GABRIEL LEAUMONT,

VENDREDI 27 courant à midi, il sera vendu sur les lieux, No. 36 rue de Chartres (au premier)—
L'installation dudit magasin.

—AUSSI—

Installations de gaz, &c.
Conditions—comptant. — 24fev.

Sel et bœuf, à l'encan.

PAR G. P. PHINNEY, encanteur,
Bureau au coin des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, à l'enchère publique, vendredi 27 février, à midi, par ordre de la commission de séquestre des E. U. à la salle d'encan, rue des Magasins, No 4—
1 9 sacs sel,
17 barils porc et bœuf.
Conditions—comptant en billets du trésor. — 25 fev

Succession de J. F. Corbas.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

IL sera vendu samedi, 28 février 1863, à 10 heures A. M., en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, au coin des rues Tchoupitoulas et Nouvelle—675 sacs sel, 12 peaux et une paire de balances, actuellement en emmagasinage.
Conditions—Comptant. — 1e fev—

VENTES JUDICIAIRES

G. S. Sunneway vs. ses créanciers.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,861—En vertu d'un ordre de vente rendu le 31 décembre 1862 et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai: le mercredi 25 février, 1863, à 10 heures et demie A. M., au No 47 rue Royale, 2me District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de—
Un assortiment de meubles, &c., suivant inventaire.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif
14 fev—19, 25 — de la Paroisse d'Orléans.

E. La Sère vs Jean Lacaze.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 12,076—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur du défendeur contre le demandeur, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 28 de mars 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit:

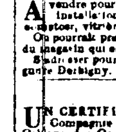

Un ilet de terre situé au faubourg Jackson, désigné par le No cinquante-neuf (59) suivant plan de J. N. D. pour ly architecte, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire public en cette ville. Ledit îlet est compris entre les rues [illegible], Orléans, Olympia et Murat et mesure trois cents pieds sur les rues Ste Anne et Orléans et cent soixante deux pieds sur les rues Murat et Olympia.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, &c.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM, Shérif
25 fev—mars 5, 14, 21, 28 — de la Paroisse d'Orléans.

E. D. White vs Michael Travers.

DEUXIEME COUR de District de la Nile-Orléans—No 18,715—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, 28 de mars 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District de cette ville, à l'adjudication de la propriété dont description suit, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No vingt-trois de l'îlet No seize, mesurant, mesure anglaise, conformément au plan dressé par Depouilly, architecte, le 21 août 1836, vingt-huit pieds de sept pouces et 4/8 de pouces de face à la rue Urquhart sur cent pieds de profondeur et face à l'Avenue Lafayette dont il forme l'angle.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM,
25fev—28,5,14,21,28. — Shérif de la Paroisse d'Orléans.

A. De Brullie vs Marie Barber.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,079—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI, 9 de mars 1863 à 10 heures A. M., à mon entrepôt situé à l'encoignure des rues Royale et Orléans, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM,
25 fev—28,5 6,9 m — Shérif de la paroisse d'Orléans.

VITRINES ET ETAGERES A VENDRE.

A vendre pour cause de changement de domicile, une installation complète de magasin, consistant en comptoir, vitrines et étagères.

On pourrait prendre des arrangements pour la location du magasin qui est libre à partir du 1er mars.

S'adresser pour traiter No 313 rue Bienville, encoignure Derbigny. — 21 fév—7t. 25

PERDU

UN CERTIFICAT [No 1,660] de 40 actions de la Compagnie du Grand Chemin de fer du la Nile Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Un duplicata de dit certificat a été demandé à la Compagnie.
[illegible] — MARIE COLLINS

PORC MESS! PORC MESS!
500 barils porc mess

de choix, à vendre par
E. S. KEEP.
24 fév—6f — Rue Poydras, No 62.

HUILE DE CHARBON!!

650 gallons huile de charbon, en ferblancs de cinq gallons.

A vendre par
BERNARD TURPIN
24 fev—3f — 93, rue Vieille Levée.

NOUVELLE SALLE D'ENCAN.

P. H. FLYNN, encanteur.

Bureau et Salle d'encan, rue Royale, No 31, entre les rues Bienville et Douane.

JOURS réguliers de vente de meubles et de marchandises en magasin:

Les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS.

☞ Attention des ventes au dehors et fait des avances libérales sur les consignations. — 23 fev—15f